

Syndicat mixte SUSI
(Somme d'Usages Interne)
83, rue Saint Fusquen
80000 AMIENS
www.agence-susi.fr
Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@agence-susi.fr

01 - AVICCA- Adhésion

Date de convocation : 3 mars 2009

Date de séance : 16 mars 2009

Date d'affichage : 30 mars 2009

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Adoptée à l'unanimité

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Jours et heures
d'ouverture de l'Agence :

Du lundi au vendredi

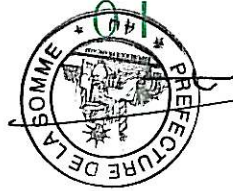
de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30



Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE SUSI

L'an deux mille neuf, le seize mars à 17h00 le Bureau légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François
VASSEUR

Etait présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Claude
RENAUX, Daniel LEROY, Jean-Pierre TETU, Daniel CARPENTIER,
Guy LACHEREZ.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

LE BUREAU

- Considérant que l'adhésion à l'AVICCA permettra de
participer au réseau de collectivités agissant pour favoriser
l'aménagement numérique du territoire et d'avoir accès aux
travaux des groupes de travail thématiques ainsi qu'à des
outils méthodologiques
- Considérant que le rôle du syndicat mixte est aussi d'assurer
la représentation de notre territoire au sein d'organismes
nationaux

DELIBERE

ARTICLE 1 - L'adhésion à l'Association des Villes et Collectivités
pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel est
approuvée.

ARTICLE 2 - Le montant de la cotisation annuelle de 3 715€ sera
prélevé à l'article 6281 du budget en cours.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente
délibération.

ARTICLE 4 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente
délibération.

Fait à Amiens, le 20 mars 2009

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 20.03.2009